Quoi de neuf ?

Bulletin municipal n°50 • Juillet 2025

MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE



Coordonnées de la Mairie :
6 rue des écoles - Tél. 03 25 24 83 07
Email : mairie@maizieresIgp.jvsbox.fr
Ouverture **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00** et **de 13h30 à 17h30**
Entretien avec le Maire ou ses Adjoints sur rendez-vous. **Tél.** 03 25 24 83 07

Déchetterie :
Zone des Canaux
39 avenue Joseph Marie Jacquard
10100 Romilly-sur-Seine
Tél. 03 25 39 67 72

Horaires
Lundi / Mercredi / Vendredi :
9h à 12h et 14h à 18h.
Mardi / Jeudi / Dimanche : 9h à 12h.
Samedi : 9h à 18h.
Fermée les jours fériés.

Santé / médecine dans la commune :

Maison médicale Michel BOURCIER
31 avenue du Général de Gaulle

Diététicienne-Nutritionniste :
Clarisse BERTHE · Tél. 06 65 17 64 81
Drainage lymphatique :
Benoite DUPONT · Tél. 06 95 45 39 79
Éducatrice spécialisée :
Laura MILCENT · Tél. 06 07 78 15 07
Hypnothérapeute :
Christine BOYER · Tél. 06 03 67 54 46
Infirmier :
Thierry PELLETIER
Tél. 03 25 21 65 66 · Mobile 07 89 83 81 64
Ostéopathe :
Baptiste DEFERT · Tél. 06 38 43 76 99
Orthophoniste :
Adèle DETERRE · Tél. 07 56 83 59 76
Pédicure-Podologue :
Alexandre GATTO · Tél. 06 76 00 19 90

Cabinet médical
19 bis rue de la République

Infirmières et soins à domicile :
Caroline DEWITTE / Erika JACQUARD
Tél. 07 77 34 75 58
Pédicure-Podologue :
Virginie PICOT · Tél. 07 88 37 62 09

Pharmacie :

Pharmacie SASPORTES
29 avenue du Général De Gaulle
Tél. 03 25 24 39 38

Photos couverture et fond édito :
Thomas RAGOT

SOMMAIRE

Mieux vivre ensemble • 3
Édito du Maire • 4-5
Conseil Municipal • 6-9
Vie communale • 10-13
Développement durable • 14-15
Scolaire & périscolaire • 16-17
Associations • 18-20
État civil • 20

Ce bulletin municipal vous appartient !

Si vous avez des informations ou des suggestions, vous pouvez en faire part aux membres de la Commission Communication :

M. Lamy, E. Pariat, M. Prévot, B. Fornes, C. Guilleminot, J.-M. Marchandiau, A. Robin.

Ce bulletin paraîtra sur le site internet de la commune.

https://www.maizieresIagrandeparoisse.fr/

Création. Impression.
Imprimeries Paton / Groupe Morault
Juillet 2025

Nuisances sonores et travaux

Le civisme est le premier des gestes de bon sens entre citoyens pour garantir le bien-être de chacun. Les activités de jardinage et de bricolage génèrent parfois des nuisances sonores. Respectez les horaires des travaux fixés dans l'arrêté préfectoral n° 08-2432, vos voisins vous en seront reconnaissants.
Par conséquent, pour les particuliers, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : aucune autorisation
Nous vous rappelons que toutes les nuisances sonores : musique trop forte, moteurs bruyants de véhicules (voiture, cyclomoteur), etc... sont également interdites de jour comme de nuit.
Le brûlage de végétaux et autres matières à l'air libre est interdit en agglomération.
Chacun doit tailler les haies qui débordent sur le domaine public (trottoirs, rues et chemins piétonniers), ainsi qu'assurer l'entretien et le déneigement des trottoirs devant son domicile.

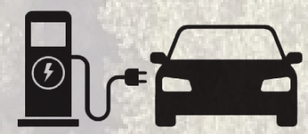
Animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.
Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics à l'intérieur de l'agglomération. Concernant la divagation, tout chien errant trouvé sur la voie publique pourra être conduit à la fourrière.

INFOS PRATIQUES

Bornes de recharge

Plusieurs bornes de recharge publiques pour véhicules électriques sont installées sur le territoire de la commune. Elles sont situées sur le parking de la salle polyvalente, sur celui de la pharmacie et sur celui de la zone Aéromia.



Nouveaux arrivants

La municipalité invite tous les nouveaux habitants à venir se présenter à la mairie dès leur arrivée. A cette occasion, un livret d'accueil et de nombreuses informations sur la vie dans notre belle commune leur seront délivrés.



Dépôts sauvages

La propreté de l'environnement comme de la commune est l'affaire de tous !
Si la très grande majorité de nos concitoyens en est consciente et agit dans ce sens, l'irresponsabilité de quelques-uns ne peut être acceptée.
Les dépôts sauvages posent plusieurs problèmes :
- Nuisances olfactives,
- Dangers sanitaires,
- Et surtout des risques d'accident quand ils empiètent sur la voie publique.
Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, à côté des bennes à verre et papiers, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable mais malheureusement encore trop fréquent.
De plus en plus de déchets comme des sacs de fast-food sont retrouvés dans notre commune. Faisons preuve de civisme et de bon sens.
Ce que dit la réglementation : l'article R.635-8 du Code pénal énonce qu'est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5ème classe pouvant atteindre 1500€, le fait de déposer, de jeter, d'abandonner en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit.

Michel Lamy

Bonjour à toutes et à tous,

Il y a 24 ans, en mai 2001, le premier bulletin municipal « Quoi de Neuf » sortait sous l'égide de M. Jean Botella, Maire réélu pour la période 2001/2008. A l'époque, ce bulletin comptait 4 pages et relatait quelques faits divers sur la commune. Dans son éditorial, M. Botella souhaitait longue vie à ce journal.

Force est de constater que son vœu s'est exaucé puisqu'à ce jour vous avez entre les mains la cinquantième édition. Que de chemin parcouru et que d'évolution dans le domaine de la communication avec 20 pages en moyenne aujourd'hui. Je tenais à remercier et féliciter l'équipe de rédaction qui n'a de cesse de vouloir renforcer la communication locale et de faire évoluer ce journal que vous attendez tous. Bien entendu, rien n'est parfait, mais sachez que nous mettons tout en œuvre pour vous offrir un bulletin attractif de qualité.

Dans les pages qui suivent, vous allez notamment pouvoir découvrir les comptes rendus de séances des différents conseils municipaux, dont le vote du budget présenté en quelques chiffres dans cet édito.

L'année 2024 s'est clôturée par un excédent de fonctionnement de 317 113 € (contre 147 384 € l'an dernier) et un déficit d'investissement de 603 807 € qui se justifie par l'attente du versement de plus de un million d'euros de subventions.

Malgré cela, le Conseil Municipal n'a pas jugé bon d'augmenter les taux d'imposition qui restent stables par rapport à l'an dernier. Seule la valeur locative servant à calculer les bases des locaux d'habitation et des locaux industriels a été revalorisée automatiquement de 1,7 % par l'État. Sachez que le produit attendu par le versement de vos impôts représente 1 000 602 € pour la Commune.

Les charges de personnel atteignent pratiquement 700 000 € (pour 16 agents) et les charges à caractère général avoisinent les 550 000 €.

2024 fut l'année synonyme des plus gros investissements réalisés sur la commune. Après la construction du cabinet médical en 2023, la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) a ouvert ses portes en septembre 2024. Cette structure aura coûté 753 000€ HT (achat du terrain compris) avec un taux de subvention à 80 %, soit un reste à charge de 149 000 €. Pour rappel, un loyer mensuel de 1 000 € est prélevé à l'Association « la Maison des Papillons » qui gère cet établissement.

En ce qui concerne les travaux de restauration de l'église, la première tranche est terminée et la seconde devrait débuter à l'automne prochain.

Le coût de cette première tranche s'élève à 1 408 672 € TTC, dont 1 089 713 € de recettes pour la commune qui se décomposent comme suit :

* Subventions d'un montant total de 497 374 € :
    - État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR) : 243 454 €
    - Département de l'Aube : 183 920 €
    - Région Grand Est : 50 000 €
    - Sauvegarde de l'Art Français : 20 000 €
* Récupération de TVA : 231 079 €
* Fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine : 338 260 €
* Collecte de dons par la Fondation du Patrimoine : 22 000 € à ce jour
* L'Est Éclair (opération « Sauvons notre patrimoine ») : 1 000 €

d'où un reste à charge pour la Commune de 318 959 €.

J'en profite pour remercier les généreux donateurs, publics et privés qui, par leur soutien, ont contribué à la sauvegarde de notre bel édifice. Ceux qui le souhaitent peuvent naturellement continuer à faire des dons qui, pour rappel, sont défiscalisés à hauteur de 75 %.

La restauration de cet édifice se poursuivra avec la 2ème tranche des travaux qui concernera le reste de la nef, le chœur et le clocher. La toiture et la charpente de ces différentes parties seront refaites à neuf. Les cloches et le mécanisme d'horlogerie vont être entièrement démontés et restaurés.

Cette deuxième tranche de travaux, estimée à 1 110 000 € TTC, devrait débuter à l'automne pour une durée d'environ 18 mois, sous réserve de l'attribution des subventions.

Début septembre prochain, nous allons viabiliser les parcelles situées derrière le cabinet médical pour un coût estimé à 351 450 € HT. Une fois les travaux terminés, ces lots seront vendus à Troyes Aube Habitat pour la création d'un village seniors de douze logements.

La partie située juste derrière la pharmacie sera, quant à elle, vendue à la SPL des Portes de Romilly (structure intercommunale) afin d'y construire six pavillons « haut de gamme » qui seront mis en location. Je vous rassure, les produits de la vente de ces terrains (387 000 €) couvriront le coût des travaux.

Les travaux de transformation du logement communal, situé 3 rue des écoles, en salle de réunion viennent juste d'être terminés. Cette salle, dénommée « salle Francis Bavoil » en hommage au peintre en décor Maiziéron qui a réalisé les superbes fresques murales dans la cour de l'école, peut accueillir une trentaine de personnes et sera mise à disposition des associations. Je tiens à souligner que ces travaux de rénovation ont été entièrement effectués par nos agents communaux, et ce par pur souci d'économie (25 000 € de travaux pour un coût estimé à 70 000 € par l'architecte).

Dans un tout autre registre, vous avez tous dû constater une augmentation importante du prix de l'eau potable. Cette augmentation est due à la mutualisation des 18 services d'eau présents sur le secteur du Nord-Ouest Aubois, dont le nôtre, afin de distribuer une eau de bonne qualité à toutes les communes du secteur tout en sécurisant son alimentation. Des contentieux européens sont mis en place sur de nombreux captages voisins qui ont été identifiés en raison de leur vulnérabilité aux pollutions et d'importantes pénalités financières seront demandées si rien n'est fait pour améliorer la qualité de l'eau. La solidarité est donc de mise car l'eau est l'affaire de tous et il est impératif de déployer des mesures efficaces pour protéger cette ressource vitale. Pour ce faire, et dans un premier temps, une conduite d'eau dite « dorsale structurante » sera mise en place depuis le point culminant de Montgueux et sera alimentée par une eau de bonne qualité puisée dans les champs captants troyens. Cette conduite desservira par gravité les communes situées sur son passage et alimentera le futur château d'eau de la Commune d'Origny-le-Sec qui, à son tour, desservira les communes avoisinantes dont le secteur Romillon.

Dans un second temps, les puits de Maizières et Romilly seront raccordés à une station de traitement qui sera construite sur le parc de l'aérodrome, à la sortie de Maizières. Ainsi, notre eau alimentera les villages avoisinants, en complément de la dorsale troyenne qui servira de sécurisation. Dans tous les cas, nous continuerons de boire une eau de bonne qualité alimentée par le captage de Maizières.

Pourquoi avons-nous choisi cette mutualisation ? D'une part, notre station de traitement du fer et du manganèse est à bout de souffle, d'où la nécessité de construire une nouvelle unité de traitement. De plus, de très gros travaux de rénovation du château d'eau de Poussey seraient également à prévoir. Les coûts engendrés par ces différents travaux sont estimés à plus de 3.5 millions d'euros ; or, ces deux structures seront vouées à la démolition dans le cadre de la mutualisation. D'autre part, notre alimentation en eau sera sécurisée par la dorsale troyenne en cas de pollutions diffuses ou d'avaries sur notre puits. En optant pour la mutualisation et après étude menée par le SDDEA, il s'avère également que le prix du mètre cube d'eau sera moins élevé avec, en prime, une sécurisation de notre alimentation en eau.

Le coût de ce chantier titanesque est estimé à 65 millions d'euros. De nombreuses études et des demandes de subventions sont actuellement en cours. Les travaux de pose de la dorsale troyenne devraient débuter fin 2026 et la nouvelle station de traitement devrait sortir de terre fin 2027.

Comme vous l'avez également certainement constaté, la route de Pars-lès Romilly est fermée depuis le 16 juin pour 3 mois environ. Un rond-point est en construction au niveau du boulevard qui dessert la zone d'activités Aéromia. Ces travaux sont financés par la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) pour un montant de 470 000 €. Cet ouvrage devrait considérablement soulager le flux de véhicules à l'intersection de la route de Pars avec la RD 619, à hauteur du restaurant « au Point », et réduire ainsi les nuisances pour les riverains.

Afin de poursuivre avec la CCPRS, je suis en charge du dossier relatif à l'installation d'un système de vidéoprotection sur les 5 communes rurales de l'intercommunalité, dont Maizières. 19 caméras pourraient être installées sur notre commune pour un coût estimé à 150 000 €. Sachez que je mettrai tout en œuvre pour mener à bien ce projet qui devient urgent et indispensable pour renforcer la sécurité de tous.

Par le biais de ces quelques lignes, j'espère avoir répondu aux attentes de chacun en matière de communication. Je reste, bien entendu, à votre disposition pour échanger sur vos questions et préoccupations du quotidien.



L'été étant déjà bien installé, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter d'en profiter pleinement et de passer de belles vacances reposantes et ressourçantes.

Notre commune bouge avec beaucoup de dynamisme. Une des conséquences est la multiplicité des sujets abordés lors des réunions du Conseil Municipal et donc des délibérations qui sont prises et votées. Dans ce bulletin municipal, seul un extrait de ces délibérations est soumis à votre lecture, les faire toutes paraître rendrait la consultation très laborieuse et n'aurait, pour certaines, que peu d'intérêt.
Cependant, comme le souhait de transparence guide votre Conseil Municipal, il est normal que, pour les délibérations retranscrites, soit expliquée la démarche qui a conduit au vote final. Lorsque l'ordre du jour de la réunion est dense, ça peut paraître long, mais, quoi qu'il en soit, nécessaire !
Si vous souhaitez lire dans leur intégralité les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal, vous pouvez soit les consulter sur le panneau d'affichage devant la mairie ou bien aller sur le site internet de la commune « https://www.maizieres-la-grande-paroisse.fr/ » à la page « communiqués/infos ».

SÉANCE DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 1 000 000 €

Le versement des subventions et du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) restant à percevoir pour la maison médicale et les travaux de restructuration de l'église peut prendre encore plusieurs mois, ce qui peut entraîner des difficultés de trésorerie. À ce jour, il est attendu :

- pour la maison médicale : 236 135 € de subventions ;
- pour les travaux de restructuration de l'église (tranche 1) : 811 880 € de subventions et 214 132 € de FCTVA.

Dans l'attente du versement de ces subventions et du FCTVA, Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire d'avoir recours à un prêt relais d'un montant de 1 000 000 €.
Différentes banques ont été sollicitées à cet effet (Crédit Mutuel, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole).
Il s'avère que la proposition du Crédit Agricole est la plus avantageuse.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Champagne Bourgogne un prêt relais de 1 000 000 € aux conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt : 1 000 000 €
- Durée : 24 mois
- Taux d'intérêt annuel fixe : 2,99 %.

CONVENTION D'OCCUPATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU PROFIT DU SDDEA

Le Maire donne lecture d'un projet de convention ayant pour objet de fixer les conditions d'occupation d'une partie de la parcelle cadastrée D n° 652, d'une surface de 740 m² environ, située le long de la RD 116 (à côté de la cabane de chasse) au profit du SDDEA de TROYES.
Cette mise à disposition :

- aura pour but de stocker des matériaux inertes « neufs » ou issus de chantiers réalisés dans le cadre de leurs activités,
- sera consentie à titre gratuit,
- prendra effet le 1er janvier 2025 et sera applicable jusqu'au 31 décembre 2027.

En contrepartie, le SDDEA s'engage à évacuer les déchets actuellement stockés, assurer la propreté du site et à l'aménager pour en interdire l'accès.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation temporaire du domaine privé susvisée.

QUESTIONS DIVERSES

■ AUGMENTATION DES TARIFS DE L'EAU :
Pour rappel, la directive européenne sur l'eau potable nous impose de trouver des solutions durables pour retrouver une eau conforme aux normes sanitaires. Pour ce faire, les élus de la Régie du SDDEA ont anticipé en lançant, dès 2019, le Schéma Directeur d'alimentation en eau potable du Nord-Ouest Aubois (NOA) chargé notamment de trouver des solutions pérennes visant à remédier à la dégradation de la qualité des eaux distribuées.
Sur la base des différentes études réalisées, il s'avère que des travaux vont être engagés avec une 1ère phase prévue pour le second semestre 2026 qui permettra d'assurer le retour à la conformité sanitaire de l'eau potable pour toutes les communes concernées. L'option retenue est la mise en place d'une conduite dite « dorsale structurante » qui reliera toutes les communes entre elles et assurera une eau de qualité en provenance des captages de l'agglomération troyenne (conduite réalisée depuis la colline de Montgueux jusqu'à la côte d'Ossey-les-3-Maisons). Parallèlement, en cas de défaillance sur l'une des branches du réseau, le flux sera redirigé vers une autre branche assurant ainsi la continuité de l'approvisionnement en eau pour tous les habitants.
Une deuxième phase permettra ensuite de construire de nouvelles infrastructures de production, de traitement et de distribution. Étant les seuls concernés car non pollués, les captages de Maizières et Romilly seront réhabilités. Une unité de traitement sera toutefois nécessaire pour traiter le fer et le manganèse. Cette unité de traitement, qui alimentera tout le Nord-Ouest Aubois à partir de 2028, sera construite sur la zone de la Belle Idée. L'alimentation en eau potable sera ainsi sécurisée vis-à-vis des risques naturels, du changement climatique, des incidents de qualité et de quantité.
Afin de participer au financement de ces investissements indispensables, Monsieur le Maire expose qu'une augmentation du prix de l'eau interviendra à partir de l'année 2025 pour arriver à un prix unique sur l'ensemble des communes en 2026, à savoir :
Tarifs pour les abonnés de la Commune en 2025 :
(1) Abonnement : 60 € HT / an (contre 43 € pour un compteur < DN (Diamètre Nominal) 60 et 62 € pour un compteur ≥ DN 60) ;
(2) Consommation :
- Tranche de 1 m³ à 400 m³ ⇨ 1,91 € HT ;
- Au-delà de 400 m³ ⇨ 1,20 € HT (contre 1,25 € de 1 à 120 m³ et 1,15 € au-delà de 120 m³ actuellement).

En 2026, le tarif sera unique et uniformisé pour tous les abonnés du territoire du Nord-Ouest Aubois, à savoir :
(3) Abonnement : 60 € HT / an ;
(4) Consommation : 2,57 € / m³.

■ DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE:
Deux dossiers pesant fortement sur le climat social, l'emploi et l'économie du territoire sont ensuite abordés :

- la fermeture annoncée pour le printemps prochain du fabricant de portes et fenêtres PVC et alu « haut de gamme » ATLANTEM, situé sur la ZI la Glacière, avec à la clé 35 suppressions d'emplois ;
- le placement en redressement judiciaire de la marque romillonne historique « Le Coq Sportif » dû à d'importantes pertes financières. Il reste à espérer qu'un repreneur soit rapidement trouvé pour sauver les emplois.

■ PROJET D'UNE NOUVELLE ZONE PAVILLONNAIRE:
Monsieur le Maire évoque la possibilité pour la Commune de vendre la parcelle située derrière la pharmacie à la SPL des Portes de Romilly-sur-Seine afin de construire des pavillons « haut de gamme » pour mise en location.
À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.
Afin de desservir cette zone pavillonnaire, il est entendu que la Commune devra finaliser les travaux de voirie.

La séance est levée à 22h00

SÉANCE DU JEUDI 27 FÉVRIER 2025

ADHESION AU FUTUR SYNDICAT MIXTE OUVERT AUBE NUMÉRIQUE

Afin de répondre au souhait grandissant d'un certain nombre de collectivités auboises tendant à la mise en œuvre d'une solution mutualisée pour la gestion des dispositifs de vidéoprotection et le déploiement de solutions innovantes permettant de faciliter la gestion d'équipements et d'infrastructures en lien avec les transitions énergétiques et renouvelables, le Département de l'Aube propose la création d'un syndicat numérique, dénommé « Aube Numérique ».
Ainsi, ce syndicat mixte ouvert à la carte permettrait de favoriser la transformation numérique du territoire aubois et de contribuer au développement de services numériques mutualisés par le déploiement d'infrastructures (hors FTTH1) et de mettre en œuvre des services d'usages numériques au bénéfice de ses membres.
D'une part, ce syndicat proposerait à ses membres la connexion de l'ensemble des dispositifs de vidéoprotection au travers d'un réseau dédié, le stockage en temps réel des flux vidéo captés et leur mise à disposition immédiate auprès de la police, de la gendarmerie nationale et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).
D'autre part, le déploiement d'un réseau d'objets connectés afin de disposer de données fiables et lisibles pour piloter la transition numérique et la gestion des équipements des collectivités (capteurs de température ou de CO_2 d'une salle de classe, salle des fêtes, salle de la Mairie pouvant alerter d'une anomalie, compteur d'eau intelligent permettant au citoyen de connaître sa consommation et de l'alerter d'une éventuelle fuite d'eau, capteur pour piloter l'éclairage public, capteur pour le taux de remplissage de bennes, indicateurs de passage de véhicules, ...).
Cette nouvelle entité pourrait en outre apporter conseils et appuis sur des sujets majeurs, notamment ceux liés à la cyber sécurité. La création de ce syndicat est prévue pour le premier trimestre 2025 et devra être précédée d'une approbation expresse des statuts par le Conseil Municipal de chaque membre. Cette création se formalisera ensuite par un arrêté préfectoral rendu après avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.
Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré décide d'approuver la création du futur Syndicat mixte ouvert Aube Numérique et le principe d'adhésion à ce futur Syndicat Aube Numérique pour ce qui relève de la compétence en matière de vidéoprotection.

PROCÉDURE D'INCORPORATION DE PARCELLES PRÉSUMÉES SANS MAITRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Les relevés de comptes de propriétés établis par les services cadastraux font apparaître diverses parcelles, sises sur le territoire de la commune, dont les propriétaires sont connus mais décédés depuis plus de trente ans.
La réglementation applicable aux biens sans maître attribue la propriété de ces biens à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés depuis la loi. n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.
Les biens sans maître se définissent comme :

- ➤ des biens faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté,
- ➤ des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de trois ans, les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers.

Les modalités d'acquisition des immeubles issus de la deuxième catégorie imposent notamment de diligenter une enquête préalable relative à la propriété desdits biens et de s'acquitter de mesures de publicité obligatoires.
En conséquence, la présente délibération a pour objectif de valider l'ouverture de la procédure visant à vérifier la vacance des parcelles ci-dessous désignées, lesquelles sont susceptibles d'être présumées sans maître.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

SECTION	NUMÉRO	LIEU-DIT	SURFACE CADASTRALE
D	0956	LE PONT BANCELIN	0 ha 07 a 10 ca
D	0957	LE PONT BANCELIN	0 ha 05 a 72 ca
D	0991	LA GRANDE LECHERE	0 ha 04 a 64 ca
D	1183	LE GRAND HAUT	0 ha 08 a 74 ca
D	1187	LE GRAND HAUT	0 ha 06 a 82 ca
D	1198	LE GRAND HAUT	0 ha 26 a 08 ca
D	1251	LA LECHERE	0 ha 03 a 78 ca
D	1256	LA LECHERE	0 ha 05 a 41 ca
D	1259	LA LECHERE	0 ha 06 a 55 ca
D	1263	LA LECHERE	0 ha 07 a 75 ca

D	1264	LA LECHERE	0 ha 07 a 30 ca
D	1273	LA LECHERE	0 ha 14 a 69 ca
D	1284	LA LECHERE	0 ha 05 a 77 ca
D	1290	LA LECHERE	0 ha 06 a 94 ca
D	1310	LA LECHERE	0 ha 20 a 23 ca
D	1376	LA LECHERE	0 ha 03 a 86 ca
D	1377	LA LECHERE	0 ha 04 a 05 ca
D	1378	LA LECHERE	0 ha 08 a 26 ca
D	1404	LA LECHERE	0 ha 20 a 83 ca
D	1411	LA LECHERE	0 ha 40 a 12 ca
D	1418	LA LECHERE	0 ha 11 a 04 ca
D	1435	LA LECHERE	0 ha 07 a 44 ca
D	1441	LA LECHERE	0 ha 04 a 89 ca
E	0242	LES MAZURES	0 ha 15 a 72 ca
		Total superficie	**2 ha 53 a 73 ca**

Le Conseil Municipal déclare, qu'à sa connaissance, lesdites parcelles ont des propriétaires connus mais décédés depuis plus de trente ans, et que les contributions foncières y afférentes feront l'objet d'une vérification afin de s'assurer qu'elles n'ont pas été acquittées depuis plus de trois années.
Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SAFER Grand Est, conformément à ses statuts et au Code Rural, dispose des compétences pour proposer par devis aux communes un accompagnement dans la gestion des dossiers relatifs aux problématiques foncières, dont notamment l'appui technique pour l'appréhension des biens vacants et sans maître.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'ouverture de la procédure de vérification afférente aux parcelles présumées sans maître énumérées ci-dessus en vue de pouvoir les incorporer dans le domaine communal et charge Monsieur le Maire, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette fin.

QUESTIONS DIVERSES

▪ Abandon du projet de construction « Ages et Vie » :
Par un courrier du 9 janvier dernier, le groupe Ages et Vie a annoncé qu'il était contraint d'abandonner le projet de construction de 2 maisons partagées destinées à accueillir des personnes âgées. Cette décision a dû être prise au regard du contexte économique actuel, en particulier dans le domaine du secteur médico-social.
Un processus de restitution des parcelles à la collectivité (ou autre) va être engagé.

▪ Transformation de l'Hôtel des Granges :
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un promoteur immobilier a racheté l'hôtel des Granges afin de le transformer en appartements destinés à la location.

▪ Arrêt du réseau cuivre :
En tant que propriétaire du réseau cuivre, l'opérateur ORANGE a annoncé l'arrêt définitif du réseau cuivre utilisé pour accéder à la téléphonie fixe ainsi qu'à l'ADSL. À ce jour, environ 30 % de la population maiziéronne n'est pas raccordée à la fibre optique, dont principalement les personnes âgées.
Le moment venu, un communiqué sera fait auprès des abonnés concernés afin de les accompagner au passage à la fibre optique s'ils le souhaitent.

Le Maire lève la séance à 22h00.

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.
Sous la présidence de Mr Jean-Michel LATOUR, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2024.

Compte financier unique 2024 Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats de l'exercice 2024	1 388 240,00 €	1 622 442,47 €	+234 202,47 €
Résultats reportés 2023		82 910,79 €	+82 910,79 €
Excédent global			+317 113,26 €

Compte financier unique 2024 Investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats de l'exercice 2024	2 506 716,44 €	2 130 143,87 €	-376 572,57 €
Résultats reportés 2023	227 235,16 €		-227 235,16 €
Déficit global			-603 807,73 €

Restes à réaliser (investissement) au 31/12/2024	Dépenses	Recettes	Total
	149 272,09 €	1 525 569,00 €	+1 376 296,91 €

Résultats cumulés y compris RAR	Dépenses	Recettes	Total
	4 271 463,69 €	5 361 066,13 €	+1 089 602,44 €

Le Maire s'étant retiré, le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré décide d'approuver le présent compte financier.

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Le taux de la taxe d'habitation a été figé de 2020 à 2022, et a de nouveau été voté en 2023. Cette taxe ne concernait plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.
Monsieur le Maire propose de maintenir les taux appliqués en 2024 pour l'année 2025.
Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
Taxe d'habitation : 22,75%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,71%
Taxe foncière sur les propriétés non bâtie (TFPNB) 23,31%
Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 17,48%

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il appartient à l'assemblée de se prononcer sur les subventions allouées aux associations

AMLS (association municipale des loisirs et des sports)	500,00 €
Amicale du personnel (ADPCI)	1 050,00 €
Bienvenue à Maizières	800,00 €
Les Amis des amis	550,00 €
L'Étoile de Maizières	3 500,00 €
FC Saint-Méziéry	4 200,00 €
La Renaissance	3 500,00 €
Club loisirs Maizières	400,00 €
La Maiziéronissime	500,00 €
Histoire et Patrimoine	250,00 €
Ludix	600,00 €
Ateliers créatifs	200,00 €
Karaté club	750,00 €
US Taekwondo	600,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire	4 600,00 €
Little World	150,00 €
Les Mary Poppin's	400,00 €
La Boule Maiziéronne	5 230,00 €
M'fit	500,00 €
TOTAL	28 280,00 €

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions aux différentes associations pour l'année 2025, conformément au tableau présenté ci-dessus.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNALE 2025

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le budget primitif 2025.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 925 527,26 €	1 925 527,26 €
Section d'investissement	3 678 705,00 €	3 678 705,00 €
Total	5 604 232,26 €	5 604 232,26 €

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif communal 2025, arrêté ci-dessus.

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RÉSEAU DE CANALISATIONS D'EAU BRUTE

M. Benjamin DOMINGO, gérant de la SCEA FELIZET, et M. Benoit LAMY, gérant de la SCEA LAMY, ont sollicité l'autorisation d'occupation de chemins ruraux en vue de réaliser un réseau d'irrigation destiné à une utilisation agricole. Ce projet vise à optimiser la gestion des ressources en eau pour les exploitations concernées et à renforcer l'efficacité des infrastructures agricoles locales.
L'ensemble des travaux d'implantation de canalisations souterraines sera pris en charge par la Sarl AVIAT David, sise Le Chêne (10700) 2 rue Saint-Balseme, qui assurera la mise en œuvre du projet en conformité avec la réglementation en vigueur. Ce prestataire se chargera également de toutes les formalités administratives et des mesures de sécurité nécessaires.
Ladite demande porte sur l'emprise des chemins ruraux désignés ci-après :

- chemin rural dit de la Voie aux Vaches : du puits de la Chefferie à la limite du finage avec Origny-le-Sec ;
- chemin rural dit de la Grande Contrée : du puits existant à la limite du finage avec Châtres. Il est précisé qu'une tranchée sera réalisée pour traverser le chemin rural dit de la fin de Châtres ;
- chemin rural dit de la Haute Beaune et chemin rural dit Voie du Moulin : du puits situé à l'extrémité du chemin de la Haute Beaune « lieudit le Rougemont ». Pour ce faire, un fonçage sera réalisé sous le chemin dit de la Voie de l'Orme ;
- chemin rural latéral à la voie ferrée, du puits situé lieudit le Rougement à l'intersection avec le chemin rural dit Voie de l'Epinette.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de conclure une convention avec les deux SCEA concernées afin de fixer les modalités et les conditions de servitude.
Monsieur Michel LAMY ne prend pas part au vote.
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, autorise la SCEA FELIZET et la SCEA LAMY à réaliser les travaux de pose de canalisations souterraines sur l'emprise des chemins ruraux appartenant au domaine privé de la Commune désignés ci-dessus et approuve la présente convention de servitude associée.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PARC ÉOLIEN PAR LA SOCIÉTÉ "SAINT OULPH ÉTRELLES ÉNERGIE" - AVIS

La Société « Saint Oulph Etrelles Énergie » a déposé une demande d'autorisation environnementale à la Préfecture de l'Aube pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de 12 éoliennes et 2 postes doubles de livraison sur les communes d'Étrelles-sur-Aube et Saint-Oulph.
Le projet prévoit l'exploitation de 12 aérogénérateurs Vestas 163 – 4.5 MW, d'une hauteur maximale de 207.50 m en bout de pale, avec une puissance totale de 54 MW (4.50 MW / unité). La capacité de production électrique annuelle en tenant compte des pertes est estimée à 120.70 GWh.
Conformément à la demande de la Préfecture de l'Aube, en date du 24 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse est invité à émettre un avis sur ce projet.
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Saint-Oulph et Étrelles-sur-Aube.

Le Maire lève la séance à 22h20.

Une célébration du 8 mai essentielle

Le conseil municipal, les présidents d'associations, les porte-drapeaux, les pompiers, la musique de « La Renaissance » et la population se sont réunis autour du monument aux morts pour la cérémonie du 8 mai 1945. Le Maire a invité la population à chanter, accompagnée par la musique pour une cohésion communale et nationale.



Un peu d'histoire :

Après la bataille de Berlin qui se termine le 2 mai 1945 par la victoire soviétique sur les troupes allemandes, le Troisième Reich s'effondre.

Dans un premier temps, c'est le 7 mai 1945 à Reims, où se trouvait le quartier général des forces alliées en Europe occidentale, dirigé par le général américain Eisenhower, qu'est signée la reddition de l'armée allemande. Les combats doivent cesser le 8 mai à 23h01.

Si cette date marque **la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe**, la guerre se poursuit en Asie, en particulier entre les États-Unis et le Japon.

Ce n'est qu'après les bombardements atomiques américains sur Hiroshima (6 août 1945), puis Nagasaki (9 août 1945) et l'attaque soviétique en Mandchourie, que l'empereur Hirohito annonce, le 15 août 1945, **la capitulation du Japon**.
Le devoir de mémoire, cher à la commune, doit perdurer pour que les générations futures soient protégées de ce genre d'évènement.

Travaux de l'église

Étape importante pour la préservation de notre patrimoine culturel et religieux, la première tranche des travaux de rénovation de l'église Saint Denis est terminée.

Ce premier acte visait à sécuriser la stabilité de l'édifice avec notamment une grosse reprise de la charpente, la création d'une nouvelle couverture pour supprimer toute infiltration, la pose d'un nouveau plafond et la réfection des baies des vitraux en remplaçant les pierres de taille, les vitraux ayant été déposés préalablement.

Les enduits et les joints extérieurs ont été repris.

La repose des descentes d'eaux pluviales et le nettoyage intérieur et extérieur de l'édifice actent la fin de cette étape.

La déviation routière a été levée.



La deuxième tranche des travaux concernera la réfection de la charpente et de la couverture du clocher ainsi que les travaux de maçonnerie des parties attenantes. Ces travaux devraient débuter fin d'année 2025.

Un 14 juillet sous le soleil



Comme chaque année, le conseil municipal, les présidents d'associations, les porte-drapeaux, les pompiers, la musique de « La Renaissance » et la population se sont réunis autour du monument aux morts pour la fête nationale.
Après le défilé et le traditionnel discours du Maire, un apéritif a été offert à la population.

Pourquoi le 14 juillet ?
En 1879, les républicains contrôlent l'ensemble des institutions. L'enracinement de la République implique la mise en place de symboles, de rituels et de pratiques collectives. Les événements révolutionnaires se transforment en mythes fondateurs qui construisent une continuité historique avec la troisième République naissante.

Alors quelle date, quel évènement choisir pour une fête nationale ?

La révolution offre plusieurs dates, mais le choix s'avère épineux.

Le 9 thermidor (1794), chute des Montagnards et fin de la Terreur, est une date trop partisane pour rallier la nation entière.

La victoire de Valmy, le 20 septembre 1792, suivie par la proclamation de la première République, présente l'avantage d'être en début d'année scolaire, après les vendanges. Elle est cependant assombrie par les violences du renversement de la monarchie du 10 août 1792, de la prise des Tuileries, l'incarcération du Roi, puis des massacres de septembre.

L'esprit de 1789 s'impose alors comme le plus à même de fédérer les Français.

La date du 5 mai, ouverture des États Généraux, n'est pas retenue pour les mêmes raisons.

Le 4 août est, certes, la nuit de l'abolition des privilèges, mais il s'agit d'une initiative de députés essentiellement aristocrates ou religieux, qui agissent en partie pour calmer la Grande Peur.

De façon surprenante, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août ne recueille pas les suffrages.
C'est finalement le 14 juillet qui fera consensus. Les républicains convaincus sont sensibles à l'exaltation de l'héroïsme populaire de cette date. Les républicains modérés et certains orléanistes apprécient la valeur fédératrice du 14 juillet 1790, qui atténue le caractère violent de la prise de la Bastille et élargit l'évènement parisien à la nation entière, réunie autour **d'un projet commun**.

Un bel hommage pour un artiste de la commune

Le 19 juin dernier, le Maire et les membres du conseil municipal ont inauguré une salle en mémoire de Francis Bavoil, en présence de Jacqueline Bavoil et sa famille.
Celle-ci a offert à la municipalité deux toiles pour décorer la salle.

Michel Lamy a souhaité donner le nom de cet artiste qui a notamment peint les 2 fresques sur les murs de l'école maternelle à la toute nouvelle salle de réunion de la maison qui se trouve en face de la mairie. Il a également remercié le personnel communal pour le travail accompli afin de réhabiliter cette maison.



La « Maison des papillons » prend son envol !

Dans le « Quoi de neuf » n°49, une page entière était consacrée à la « Maison des papillons », la nouvelle Maison des Assistantes Maternelles (MAM). Cette structure ayant ouvert ses portes aux enfants début septembre 2024, elle n'attendait plus que son inauguration officielle. Ce fût chose faite le vendredi 13 juin 2025, sous une chaleur harassante, par Pascal Courtade, Préfet de l'Aube, Michel Lamy, Maire de la commune, en présence de Nathalie Broyart, Sous-Préfète de Nogent-sur-Seine, Jérôme Bonnefoy, Vice-Président du Conseil départemental, Agnès Mignot, Conseillère départementale et Eric Vuillemin, Président de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.





Lors de la visite guidée par les assistantes maternelles qui a suivi le dévoilement de la plaque commémorative de cette journée, de nombreuses personnes, notamment des élus de communes voisines, ont fait part de leur stupéfaction quant à la qualité de l'aménagement de cette MAM dans laquelle de nombreux enfants pourront s'épanouir, aidés en cela par quatre assistantes maternelles passionnées par leur travail.

Remise de médailles



Le 13 juin 2025, Pascal Courtade, Préfet de l'Aube, a remis plusieurs médailles d'honneur régionales, départementales et communales au maire et à quatre de ses conseillers municipaux.

C'est par ces quelques mots que le Préfet commença son discours :

« Je voulais les remercier et les féliciter au nom de la République pour leur engagement, leur disponibilité, leur investissement sans faille au sein de la municipalité ».

Liste des médaillés :

- **Bruno Boutier,** *conseiller municipal depuis 2001*
- **Jean-Michel Latour,** *conseiller municipal depuis 2001, nommé 3ème adjoint en 2008, puis 2ème adjoint en 2020 et également conseiller communautaire de la CCPRS depuis 2020.*
- **Valérie Noblet,** *conseillère municipale depuis 2001, nommée 3ème adjointe depuis 2017 et également conseillère communautaire depuis 2011 et 5ème vice-présidente de la CCPRS depuis 2020.*
- **Marie-Claire Floret,** *conseillère municipale depuis 2001, nommée 1ère adjointe depuis 2008 et également conseillère communautaire depuis 2014.*
- **Michel Lamy,** *maire de la commune. Après un premier mandat en tant qu'adjoint en 2001, il est devenu maire en 2008 et effectue son 3ème mandat. Il est également 2ème vice-président de la CCPRS depuis 2006.*

Y'a d'la joie chez nos anciens !



Comme chaque année, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a convié les aînés de notre village au traditionnel « Repas des anciens ».
Cette année, 115 habitants de la commune de plus de 70 ans ont répondu présent le 21 mai dernier pour participer à ce repas offert par la municipalité et vivre un moment de convivialité et de retrouvailles. Le Maire, après la présentation des membres du CCAS, a annoncé quelques informations concernant notre commune.
Toutes les personnes présentes ont apprécié de partager ce bon repas avec des amis, des voisins, de la famille... Comme chaque année, le repas s'est prolongé, pour celles et ceux qui le souhaitaient, par un moment de partage de jeux ou de discussion.
Les personnes absentes le 21 mai ou ayant des problèmes de santé à cette date recevront comme chaque année le colis de fin d'année.

Maizières a aussi un « pont neuf »

Depuis quelques semaines, la route qui conduit de Poussey à la zone d'activités de La Glacière est fermée, ce qui ne passe pas inaperçu compte-tenu du nombre important de véhicules plus ou moins gros qui sont obligés de traverser le centre de la commune. Cette fermeture a été rendue nécessaire afin de procéder aux travaux de surélévation du pont pour rendre possible l'électrification de la ligne de chemin de fer.
La dépose du tablier existant a été effectuée le 2 mai et, après le rehaussement des piles, le nouveau tablier a été posé le 3 juillet dernier. Encore quelques mois et on pourra de nouveau emprunter la voie de l'Orme !



Nouveau tablier surélevé.



Démolition du tablier existant.

crédit photo studio OG

Évolution de la population de la CCPRS entre 2024 et 2025

	Chiffres INSEE 2024 (pour Pop° 2021)			Chiffres INSEE 2025 (pour Pop° 2022)			Evolution population municipale
	Population municipale	Population à part	Population totale	Population municipale	Population à part	Population totale	
Maizières	1 513	32	1 545	1 521	32	1 553	8
Pars	823	6	829	834	10	844	11
Romilly	14 766	315	15 081	14 751	289	15 040	-15
Saint-Hilaire	347	9	356	339	9	348	-8
Gélannes	713	8	721	704	8	712	-9
Crancey	704	15	719	697	12	709	-7
TOTAL	18 866	385	19 251	18 846	360	19 206	-20

La cigogne prend pied chez nous

Il y a cinquante ans, la population de cigognes était au bord de l'extinction. Les nids se multiplient aujourd'hui dans notre département.



Petits et parents regroupés au nid : c'est une image que l'on voit de plus en plus dans notre département. ***Photos (superbes !) de Fabrice CROSET***



Des cigognes blanches en plein accouplement.



Le nombre de nids dans l'Aube a bondi, passant de dix à cinquante en seulement quelques années.



Le pelargonium, nom qui provient de l'origine grecque de cigogne, est un végétal de la famille des géraniums, aux fruits évoquant un bec de cigogne.

Alors que beaucoup d'espèces disparaissent, la cigogne, née sous une bonne étoile, survient et s'implante dans notre département. En effet, en quelques années, le chiffre de dix nids recensés a bondi à 50, tous rassemblés en zone humide, sur des arbres morts. Ce symbolique échassier, très populaire en Alsace, était, en 1974, au bord de l'extinction. Il atteint aujourd'hui 5 000 couples répartis en plusieurs régions de France.

Durée de vie moyenne : 25 ans

Jadis, pour attirer cet être, les hommes fixèrent sur leur maison une roue de charrette, servant de base à la construction du « domicile » de la cigogne. Mesurant un mètre, avec une envergure du double, l'espèce frise les 4 kg et 25 ans de durée moyenne de vie. Le plumage immaculé, les longues ailes noires, le long appendice en forme de poignard et les échasses rouge vif sont très légendaires.

La cigogne se sustente de poissons, d'amphibiens, d'insectes et rejette, à l'égal des rapaces, des pelotes de matières indigestes. Lors du retour du gîte sis sur un faîte (arbre, cheminée, pylône), elle se manifeste en craquètements de becs. Bénéficiant d'une parfaite stabilité, le repos s'effectue sur une jambe, l'autre repliée et autobloquée.

Ces planeurs diurnes parcourent annuellement 12 600 km à 50 km/h, privilégiant le vol plané, pattes et cou non rétractés, contrairement au héron, tirant ainsi profit des courants thermiques ascendants. La preuve des lieux migratoires date de 1822, avec des cigognes recueillies blessées en Allemagne, et porteuses de flèches. L'examen de ces armes blanches permit d'identifier la tribu responsable de ce geste et de déterminer les pays traversés.

La cigogne a pâti de la destruction d'étangs, de prairies, de la pollution chimique de ses proies et de l'électrocution sur les lignes haute tension où elle se pose.

L'invitation prénuptiale l'oblige à quitter ses quartiers d'hivernage africain avec une arrivée progressive sur nos terres jusqu'au mois de mai. L'appel postnuptial de retour s'étale de juillet à octobre, en 40 jours d'essor par individu, durée certifiée par une balise dorsale Argos. Le nid est constitué de branches enduites de terre et constamment restauré, envahi parfois de déchets polluants (ficelles en plastique, aluminium). Une ponte de quatre œufs en mars, suivie d'une couvaison de 30 jours, assurée à découvert par tous les temps, donne naissance à des cigogneaux.

À l'égal du comportement bienveillant de ce volatile envers ses vieux géniteurs, une loi grecque nommée Pelargonia, du grec ancien pelargós désignant la cigogne, exigeait des citoyens qu'ils prissent soin de leurs parents âgés. Le pelargonium, issu aussi de pelargós, est un végétal de la famille des géraniums, aux graines évoquant un bec de cigogne. L'ingénieur Otto Lielienthal, préoccupé par l'art du vol, observa patiemment ces oiseaux, remarqua leur constante maîtrise de déplacement et l'arcure particulière de leurs voilures. Déterminé, ce pionnier de l'aviation moderne, inventa le premier engin non motorisé qui décolle, le deltaplane, nommé « cygogniforme ».

La cigogne a pâti de la destruction d'étangs, de prairies, de la pollution chimique de ses proies, de l'électrocution sur les lignes haute tension où elle se pose, et de la chasse en Afrique. Protégée depuis 1981, toute atteinte à sa vie et à son nid est considérée comme un délit, et peut être puni de deux ans de prison, possiblement assorties de 150 000 € d'amende.

La cigogne noire, l'opposée de sa blanche cousine, s'est récemment établie dans l'Aube sur quelques sites. Ces réconfortantes informations concrétisent la puissante résistance de la nature face aux forces destructrices ambiantes.

◆ Texte reproduit avec l'aimable autorisation de l'Est éclair et Libération-Champagne.
◆ Retrouvez le rendez-vous "Nature" rédigé par Yves Meurville le troisième dimanche de chaque mois dans L'Est éclair et Libération-Champagne.

La découverte des grands rapaces de nos campagnes

Notre village et les champs avoisinants sont survolés par des oiseaux majestueux, de véritables maîtres des airs. Parmi eux, les trois rapaces qui se distinguent par leur plus grande taille sont : le milan royal, le milan noir et la buse variable.

Sauriez-vous les reconnaître ?
Apprendre à les reconnaître, c'est mieux comprendre notre environnement naturel et contribuer à sa préservation.

➤ **Le Milan Royal** *(Milvus milvus)*



Taille : environ 65 cm ; envergure de 1m45 à 1m65
Poids moyen : 900 g à 1,3 kg
Plumage : roux vif, avec des ailes longues et fines, bordées de noir
Queue : longue, très échancrée en forme de V
Vol : plane souvent longuement, bas sur les champs et les prairies, à la recherche de petits mammifères ou de charognes.
➨ Migrateur partiel, visible toute l'année mais davantage au printemps.

➤ **Le Milan Noir** *(Milvus migrans)*



Taille : environ 52 cm ; envergure de 1m30 à 1m50
Poids moyen : 750 g à 1 kg
Plumage : brun sombre uniforme
Queue : moyennement fourchue, brun foncé, légèrement échancrée (triangulaire)
Vol : identique à son « cousin » le milan royal, mais il fréquente les plans d'eau où il trouve sa nourriture.
➨ Migrateur estival, visible de mars à septembre.

D'où provient le nom de « milan » ?
En latin, le terme milvus désignait au moyen âge un rapace de jour, soit diurne.
Les rapaces évoluant la nuit étaient qualifiés de noctua, ce qui est devenu nocturne.
Il n'y a aucun rapport avec la ville de Milan en Italie et ces oiseaux. Dans ce cas, Milan provient de Mediolanum en latin qui veut dire «au centre de la plaine », ce qui caractérise bien la localisation du milan.

➤ **La buse variable** *(buteo buteo)*



Taille : environ 55 cm ; envergure de 1m10 à 1m30
Poids moyen : 600 g à 1,1 kg
Plumage : du brun foncé au presque blanc écru
Queue : large et arrondie, pas de fourche contrairement aux milans
Vol : en cercles serrés, vols courts et souvent posées sur un point en hauteur pour rechercher leurs proies.
➨ Pas de migration, présente toute l'année.

D'où provient le nom de « variable » ?
Le plumage des buses est extrêmement changeant. En effet, certaines sont presque noires, d'autres brun clair ou encore blanc écru.
Certaines possèdent des taches sur le ventre, d'autres uniformes.
Ce n'est ni l'âge, ni le sexe, ni la saison de l'année qui détermine la couleur du plumage mais simplement une diversité entre individus.





Astuce pour les reconnaître en vol

Il existe d'autres rapaces diurnes qui partagent le ciel avec ces oiseaux mais ils sont beaucoup plus petits comme l'épervier d'Europe (envergure d'environ 50 cm), le faucon crécerelle (envergure d'environ 70 cm), le faucon pèlerin (envergure d'environ 95 cm).
Les rapaces sont tributaires de **la santé de notre écosystème**. Ils permettent de réguler la population de petits mammifères comme les rongeurs. Il est donc important de les **protéger** et de **respecter les zones de nidifications** et de **ne pas perturber leurs habitats naturels**.

Quand les élèves découvrent l'histoire et le patrimoine du village et créent 2 circuits de randonnée et un topoguide



Tout a commencé en juin 2024 : une réunion initiée par la directrice de l'école Sophie Houdot, enseignante de la classe de CM1/CM2 a rassemblé différents partenaires de ce beau projet.

Cécile Juge, directrice du centre de loisirs les Galopins a mis en relation les partenaires dans le cadre du PEDT, dont Rieul Mahot, directrice de l'OTNVS (l'Office du Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine), Marie-Claire Floret, adjointe de la commune, Patrice Miot de la section randonnée de l'Étoile et Patrice Joly de l'association Histoire et Patrimoine.

À partir de septembre et durant toute l'année scolaire, les 36 élèves de cette classe ont travaillé dans différentes disciplines scolaires pour atteindre leur objectif : tout d'abord un travail de recherche sur l'histoire de la commune, en mathématiques pour le calcul des distances, en histoire, en géographie, en arts plastiques et surtout en production d'écrits, pour le texte du topoguide et d'autres productions liées au nom, à l'histoire et aux monuments du village.

Sophie Houdot précise : « Je tiens à remercier tous les partenaires de ce projet :

- Le Maire, qui est intervenu dans la classe pour compléter les recherches par diverses informations et anecdotes sur le village, et qui a aussi autorisé le balisage sur la commune.
- Patrice Joly, qui est venu accompagner les élèves lors d'une sortie et qui a communiqué des informations importantes grâce à son ouvrage documentaire sur le patrimoine de Maizières.
- Patrice Miot, qui a accompagné dans le choix des itinéraires : après plusieurs tracés, en fonction de la réalité du terrain (chemins privés notamment), le choix s'est porté sur 2 chemins de 6 et 9 kms qui passent par différents lieux emblématiques de la commune.
- Rieul Mahot et les bénévoles qui ont appris aux élèves les règles du balisage, la lecture de carte ainsi que la fabrication de pochoirs collés ou peints sur différents supports. Le topoguide, réalisé et rédigé par les élèves, a été mis en forme et édité par l'OTNSV. Chaque élève possède son propre cahier topoguide.
- L'association Chlorophylle qui a fabriqué les panneaux signalétiques en bois.
- Les élèves de la classe, pour leur sérieux, leur investissement dans ce projet.

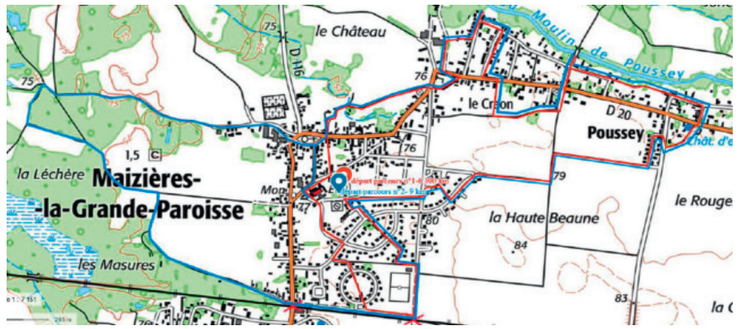
Le balisage a eu lieu le 9 mai dernier. D'ailleurs, si vous trouvez cette signalétique, merci de la respecter ! »

Le 1er juillet, avait lieu l'inauguration des 2 chemins, en présence de tous les partenaires du projet. Une exposition avec différents panneaux d'affichage présentait le travail des élèves sur les thèmes abordés ainsi que le blason de Maizières et les personnages célèbres.

Le Maire a déclaré sa fierté et son émotion sur le fait que les enfants de la commune investissent, s'approprient et valorisent le patrimoine de Maizières.

Malheureusement, la randonnée n'a pas pu avoir lieu à cause de la météo (vigilance rouge, ce jour-là) à laquelle devait participer l'ensemble des élèves de l'école, ainsi que ceux de l'IME du Verger Fleuri et ceux de l'école Simone Veil de Romilly : ce sera reporté à la rentrée…

Rieul Mahot a félicité l'enseignante et les élèves pour ce projet et a rappelé que c'est le PETR qui a financé le balisage. Chaque élève du CE1 au CM2 recevra une BD sur l'histoire de Romilly et alentours. Et afin de faire découvrir ces chemins et les faire vivre, une flânerie sera organisée l'année prochaine par l'OTNSV. Alors, à vos baskets !



CM1-CM2, de jeunes « ambassadonneurs »



Le mardi 27 mai, après avoir rencontré le matin des élèves de l'école de Mesgrigny-Châtres, Lucie Mélin, chargée de communication à l'Établissement Français du Sang (EFS) de Troyes et Jean-Michel Marchandiau, membre de l'Association pour le Don de Sang Bénévole (ADSB) de Romilly sont venus en début d'après-midi échanger sur le don de sang avec Sophie Houdot, Directrice de l'école de Maizières et enseignante pour les CM-CM2 et ses élèves. Ils avaient travaillé sur le sujet en amont et préparé bon nombre de questions très pertinentes.

L'objectif de ces rencontres est de sensibiliser les enfants à l'importance de faire ce geste citoyen appelé « don de sang » car avec un don on peut sauver 3 vies. Convaincus, ces élèves deviennent des « ambassadonneurs » et vont porter la bonne parole auprès de leurs parents, famille, copains…. Les petites rivières font les grands fleuves !

Aujourd'hui, seulement 4 % des personnes en capacité de donner le font. On imagine bien que la possibilité de croissance est énorme, mais surtout nécessaire.

Quelques jours plus tard, une collecte de sang a été organisée à la salle polyvalente de Maizières où 57 poches ont pu être prélevées.

La prochaine collecte du secteur aura lieu le mercredi 13 août de 14h30 à 18h30 dans la salle François Mitterrand à Romilly-sur-Seine.

Les Galopins : entre potager et Camp Lanta !

Pour le potager, les enfants ont récupéré des graines, réalisé des semis et planté tomates, melons, courgettes, haricots, persil. Ils ont également, avec un adulte, arrosé et désherbé. Les herbes servent au compost qui sera ensuite réutilisé et tamisé lors de prochaines plantations.

Cécile Juge, la directrice nous dit : « L'objectif est de faire goûter aux enfants les légumes qu'ils ont fait pousser de la graine jusqu'au fruit… »

Elle remercie également le parent qui a fabriqué la mini serre qui a servi pour les semis.

Concernant les vacances, le centre propose à 12 enfants de 8 à 11 ans un mini séjour de 4 jours et 3 nuits sous tente à Méry-sur-Seine, avec un déplacement à vélo. Le camp a eu lieu du 22 au 25 juillet sur le terrain municipal sécurisé et il existe une solution de repli.

Le thème Camp Lanta s'est déroulé autour de différents défis sur le modèle du populaire jeu télévisé.



Les semis des enfants Galopins 2025

Pour les plus jeunes, de 5 à 7 ans, un mini camp de 3 jours et 2 nuits du 16 au 18 juillet, a eu lieu à la ferme pédagogique de la Béchère, avec des activités proposées par le personnel de la ferme : soins aux animaux, pain, jus de pomme…

Mission « Chasse à l'œuf » accomplie !

Ce lundi 21 avril, les enfants du village (de 3 à 10 ans) se sont réunis pour la traditionnelle chasse à l'œuf. Cette année, ils étaient 46.



Les plus grands devaient trouver des cartes Pokemon pour affronter la « Team Rocket » (Cécile et Eddie du centre de loisirs) qui avait pris en otage tous les œufs.

Pour les plus petits, Rico, l'asticot farceur, avait piégé les œufs et les avait transformés en plastique que les enfants ont pu désamorcer en faisant des gages.

Heureusement, tous les participants ont mené à bien leur mission et sont repartis avec des chocolats.

À la fin de cette matinée, enfants et parents ont pu partager un verre de l'amitié offert par l'AMLS qui avait organisé l'évènement.

Vivement l'an prochain pour de nouvelles aventures !

Une brocante soumise aux caprices de la météo



La brocante de l'Étoile, une des plus populaires de la région, ayant toujours lieu le second dimanche du mois de juin, a accueilli cette année les exposants et visiteurs le 8 dudit mois pour **sa 33ème édition**.

Malgré une météo capricieuse, averses lors de l'arrivée des exposants au sortir de la nuit et puis en fin de matinée, début d'après-midi, cette brocante a connu un beau succès. **702 mètres d'exposition** et une bonne fréquentation du public qui a pu, tout au long de la journée, se restaurer et se désaltérer à sa guise.

Le club loisirs, 25 ans de rencontres

Vivre sa retraite autrement, beaucoup en ont rêvé, certains l'ont fait. Madeleine Renault et Daniel Fusil, ne pouvant se résoudre à passer leurs après-midis à regarder Derrick à la télévision, trop violent pour eux, ont décidé lors de la Saint Denis en 1999 de créer le club loisirs, ce qui fût fait en 2000. L'objectif : se retrouver entre amis pour jouer aux cartes, discuter....En fait, continuer à avoir une vraie vie sociale. Daniel en fût Président jusqu'en 2013, puis Madeleine de 2013 à 2023. A cette date, elle a passé le flambeau à Marie-José Roseau.



Toujours prêts à déguster gâteaux et boissons, les membres ont fêté les 25 ans du club comme il se doit, la photo en témoigne !

Vivement le jubilé !

LITTLE WORLD : une nouvelle association qui vient rejoindre un tissu associatif très dense

LITTLE WORLD est une association à but non lucratif fondée en 2023 à Maizières et présidée par Paul Godet. Elle rassemble des artistes du monde entier autour d'une passion commune : la pop culture.

Leur mission est de rendre cette dernière accessible au plus grand nombre, de briser les clichés qui l'entourent, de valoriser le travail des artistes et commerçants indépendants qui y sont liés et également de réaliser des événements ou des activités ludiques en collaboration avec des institutions, notamment les écoles. À travers des ateliers, ils sensibilisent les enfants à l'univers de la bande dessinée. Ils y apprennent les bases de la narration, la création de personnages ou encore comment construire une histoire. Il peut aussi s'agir de projets artistiques collectifs, comme par exemple la réalisation de fresques murales au sein des établissements scolaires.

L'association leur permet également de proposer légalement leurs créations comme par exemple, des bandes dessinées qui sont disponibles gratuitement en ligne, mais les événements qu'ils organisent, comme les conventions permettent de se procurer des versions papier de leurs projets. Certaines œuvres ne sont disponibles que lors de ces festivals. Ces rendez-vous sont avant tout des moments conviviaux entre passionnés et sont des occasions uniques de rencontrer les membres de l'association. L'association organise une convention le 14 Septembre 2025 à la Salle polyvalente de Maizières la grande Paroisse.

SCAN ME

Infos et contacts sur la page Facebook de l'association : https://www.facebook.com/Sayazur

Les îlots aromatiques

Depuis leur aménagement en 2021, **les îlots** ont bien évolué. Des plantes ont poussé, se sont épanouies et d'autres se sont fanées. Ces îlots sont toujours à votre disposition, nous vous invitons à continuer de les faire vivre au gré de vos envies. De nouvelles espèces de plantes peuvent venir les compléter, vous pouvez cueillir , semer, récolter ces plantes et pouvez également nous aider à les entretenir.



Nous avons installé ces îlots afin de faciliter des moments d'échanges, de relations dans les différents quartiers de la commune. Alors n'hésitez pas à cultiver les liens de l'amitié !

Un 13 juillet mi-figue, mi-raisin



Comme chaque année, **l'Association Municipale des Loisirs et des Sports a invité la population à venir célébrer le 13 juillet** au stade municipal avec, pour point d'orgue, un feu d'artifice.

L'apéritif offert n'a pas attiré une grande foule, tout comme la restauration et la buvette. Les organisateurs, qui, doit-on le rappeler, sont bénévoles, regrettent ce manque de participants alors qu'ils ont donné beaucoup de leur temps pour cet évènement. Il en est de même pour « la banda » de la Renaissance qui a su animer ce moment d'échange et pour l'animatrice des jeux. Mais c'est ainsi !

S'en est suivi le concours de lampions pour les enfants et la retraite aux flambeaux dans des rues de la commune.

Vers 23h30, **le feu d'artifice d'une grande qualité a ébloui les yeux de beaucoup de monde, petits et grands**. Un grand merci aux artificiers. Ensuite, le bal populaire a fait danser les convives jusqu'à une heure où il est de bon ton de laisser le silence s'installer et d'aller dormir.

Denise, l'ardoise qui voulait voyager



Une ardoise de l'église de la commune, que nous appellerons « Denise », en hommage à son Saint Patron, lasse de contempler la plaine champenoise qu'elle trouvait pourtant fort belle, avait des velléités de voyage. Mais comment faire ? C'est à partir de ce moment-là que commence une aventure rocambolesque.

Évelyne et Francis Dewitte, lors de l'une de leurs balades en camping-car, ont rencontré Luca, un italien globe-trotter et camping-cariste lui aussi, c'était il y a une dizaine d'années.

De fil en aiguille, de discussions en discussions, ils sont devenus amis. Ils se sont revus plusieurs fois sur les routes d'Europe. Luca est aussi venu à Maizières écouter un concert de la Renaissance à l'église.

Au cours de leur dernier périple hivernal, nouvelle rencontre. Avec l'épisode du Covid, cela faisait six ans que les amis ne s'étaient pas revus. Et chacun de raconter ce qu'il a fait de ces dernières années. Évelyne a parlé de la Maiziéronissime, des diverses techniques de peintures travaillées par les membres de l'association et de cette nouveauté due à l'idée de la présidente Annie Miot, peindre sur des ardoises du toit de notre église démontées lors de sa réfection et les vendre pour participer financièrement à ce chantier d'envergure.

Évelyne a montré à son ami des photos et plus particulièrement celle d'une ardoise peinte par Marie-Christine Penet, un père Noël endormi dans son hamac. Luca, admiratif, a eu une idée spontanée, celle d'emmener cet été une ardoise peinte vers une destination gardée secrète. Aussitôt, Évelyne a appelé Marie-Christine qui a paré « Denise » de ses plus beaux atours. Une affaire rondement menée !

Comblée par cette opportunité inespérée, « Denise » a quitté Maizières en mai pour Parme et depuis quelques jours traverse l'Europe vers sa destination finale.

A l'heure où nous imprimons, elle n'y est pas encore arrivée. Pour connaître la suite et la fin de cette belle aventure, il faudra lire le prochain bulletin municipal qui sera disponible à la fin de l'année, aux alentours de Noël.

Pour information, de nombreuses ardoises ont déjà trouvé preneur à travers nos belles régions. D'autres ardoises peintes seront proposées à la vente au cours du second semestre lors des futures manifestations associatives, communales et culturelles.

ÉTAT-CIVIL du 1er décembre 2024 au 30 juin 2025

Ils nous ont quittés :

- *Le 24 décembre 2024* ***Stéphane PORLÉ***
- *Le 7 janvier 2025* ***Claudine DEWITTE***
- *Le 10 janvier 2025* ***Jacky FRANÇOISE***
- *Le 31 janvier 2025* ***Myriam PICARD***
- *Le 22 février 2025* ***Pierre PLAZA***
- *Le 31 mars 2025* ***Réginald LAMON***
- *Le 7 avril 2025* ***Danielle BAUDOUIN***
- *Le 11 avril 2025* ***Ginette MOULUN***
- *Le 13 mai 2025* ***Marie-France LUCQUIN***
- *Le 18 mai 2025* ***Eveline PIN***

Ils nous ont rejoints :

- *Le 17 décembre 2024* ***Emma BAUDOUX***
- *Le 17 janvier 2025* ***Maddy LACHASSINE PÉTEL***
- *Le 22 février 2025* ***Haroun DAAJI***
- *Le 30 juin 2025* ***Jana BERRADA***

Ils se sont unis :

- *Le 7 juin 2025* ***Chloé BRANDÈS & Adrien ROBIN***